

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 6 octobre 2014 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Brigitte Gagné et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Lucien Boivin.

Est aussi présent le directeur général, monsieur Régis Girard, et l'inspecteur en bâtiments, monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h03 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2014-171

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2014-172

Acceptation des procès-verbaux du 8 et 15 septembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des séances du 8 et 15 septembre 2014 soient acceptés tels que rédigés.

RÉSOLUTION No 2014-173

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 6 octobre 2014 totalisant la somme de : 136 354.92 \$
factures à payer 2014) (chèques No 33378 à 33436)
- en date du 6 octobre 2014 totalisant la somme de : 64 632.89 \$
(factures payées)

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

Dépôt

Rapport des dépenses engagées

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois de septembre, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

2014-A-06

Avis de motion – Règlement relatif à l'entretien hivernal des chemins municipaux

Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement ayant pour objet de régir l'entretien hivernal des chemins municipaux.

RÉSOLUTION No 2014-174

Demande de dérogation mineure – Bertrand Grenier

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bertrand Grenier a présenté une demande de dérogation mineure dans le but de rendre conforme une remise implantée par erreur à une distance de 0,30 mètre de la ligne arrière sur son emplacement sis au 598 de la rue Grenier à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de réduire la marge arrière de la remise de 0,70 mètre en deçà du minimum exigé qui est de 1,0 mètre.

CONSIDÉRANT la résolution No 2014-014 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 30 septembre 2014, recommandant d'autoriser la dérogation mineure pour rendre conforme l'implantation de la remise existante.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU :

QUE ce conseil **accepte** la demande de dérogation mineure de monsieur Bertrand Grenier visant à rendre conforme une remise implantée par erreur à une distance de 0,30 mètre de la ligne arrière sur son emplacement sis au 598 de la rue Grenier à Saint-Prime; laquelle demande a pour effet de réduire la marge arrière de la remise de 0,70 mètre en deçà du minimum exigé qui est de 1,0 mètre.

RÉSOLUTION **Demande de dérogation mineure – Alain Privé et Johanne Delisle**
No 2014-175

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 1993, le conseil municipal a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures (règlement 93-198).

CONSIDÉRANT QUE madame Johanne Delisle et monsieur Alain Privé ont présenté une demande de dérogation mineure dans le but de permettre la construction d'un abri d'auto attenant à leur résidence à une distance de 0,20 mètre de la ligne latérale droite sur leur emplacement sis au 567 de la rue Coulombe à Saint-Prime.

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de réduire la marge latérale droite de la résidence de 2,80 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 3,0 mètres.

CONSIDÉRANT la résolution No 2014-015 du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 30 septembre 2014, recommandant de refuser la dérogation mineure pour permettre la construction d'un abri d'auto attenant à la résidence.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est **favorable** avec cette recommandation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE ce conseil **refuse** la demande de dérogation mineure de madame Johanne Delisle et monsieur Alain Privé visant à permettre la construction d'un abri d'auto attenant à leur résidence à une distance de 0,20 mètre de la ligne latérale droite sur leur emplacement sis au 567 de la rue Coulombe à Saint-Prime; laquelle demande a pour effet de réduire la marge latérale droite de la résidence de 2,80 mètres en deçà du minimum exigé qui est de 3,0 mètres.

RÉSOLUTION **Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime – Sièges Nos 2-4-6**
No 2014-176

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes soient nommées à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime pour une période de deux (2) ans se terminant à la séance ordinaire d'octobre 2016.

- Reconduction de mandat (octobre 2014 à octobre 2016)
 - Siège No 2 Monsieur Roger Taillon
 - Siège No 4 Monsieur Yvan Hillman
 - Siège No 6 Madame Rachel Lamontagne

RÉSOLUTION **Reconsidération de la résolution No 2014-159 intitulée : Vente d'un terrain résidentiel – Denis Larouche et Isabelle Routhier**
No 2014-177

CONSIDÉRANT QUE l'importance de l'empiètement (clôture et remblai) effectué par le voisin situé à l'arrière du terrain vendu à monsieur Denis Larouche et dame Isabelle Routhier, implique une révision de son plan d'aménagement et une relocalisation de la remise qui y est prévue.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE ce conseil reconsidère la résolution No 2014-159, en date du 8 septembre 2014, à l'effet de remplacer le prix de vente établi à 16 500\$ par le prix de 15 500\$, et de remplacer au dernier paragraphe, la date du 10 octobre 2014 par celle du 17 octobre 2014.

RÉSOLUTION No 2014-178 Travaux de creusage et reprofilage de fossés et de rechargement en gravier – Soumissions sur invitation

CONSIDÉRANT la résolution No 2014-162 de ce conseil, en date du 8 septembre 2014, ayant pour objet d'autoriser le directeur général à procéder à une demande de soumissions sur invitation auprès des entreprises qu'il identifiera pour la réalisation de travaux de creusage et reprofilage de fossés, de rechargement en gravier, et de remplacement des accotements, le tout dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (dossier 525280) visant l'atteinte du seuil de 28\$ par habitant.

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions furent reçues et analysées en vue de la réalisation des travaux de reprofilage de fossés, et que celle de **Les Terrassements H. Bertrand Grenier Inc.** est en tout point conforme aux spécifications du bordereau de soumission, tout en étant la plus basse et à un prix avantageux.

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions furent reçues et analysées pour la fourniture et la livraison de gravier concassé nécessaire à la réalisation des travaux de rechargement d'accotements, et que celle de **Les Terrassements H. Bertrand Grenier Inc.** est en tout point conforme aux spécifications du bordereau de soumission, tout en étant la plus basse et à un prix avantageux.

CONSIDÉRANT QUE des travaux de débroussaillage doivent être réalisés préalablement aux travaux de reprofilage des fossés, et que ceux-ci sont accordés directement par le coordonnateur Travaux publics sans demande de soumissions sur invitation, car ils sont inférieurs à 25 000\$.

CONSIDÉRANT QUE le solde non affecté du *Fonds Carrières et sablières* est de 58 038\$ au 31 décembre 2013.

CONSIDÉRANT la résolution No 2014-163 de ce conseil, en date du 8 septembre 2014, ayant pour objet d'autoriser l'appropriation d'une somme de 21 100\$ plus taxes (21 883\$ incluant les taxes nettes), à même les sommes disponibles du *Fonds Carrières et sablières*.

CONSIDÉRANT QUE le solde non affecté du fonds de roulement est de 112 550\$ sur un total de 401 000\$, en date d'aujourd'hui.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU ce conseil accepte la soumission de :

- 1) **Les Terrassements H. Bertrand Grenier Inc.** et leur adjuge un contrat de **34 572.98\$**, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reprofilage de fossés;
- 2) **Les Terrassements H. Bertrand Grenier Inc.** et leur adjuge un contrat de **20 890.62\$**, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de gravier concassé.

QUE pour défrayer le coût de ces travaux, le directeur général soit autorisé à approprier à même les sommes disponibles du *Fonds Carrières et sablières* un montant correspondant à 100% des coûts réels, jusqu'à concurrence du montant de 58 038\$.

QUE pour défrayer le coût des travaux dépassant le solde non affecté du *Fonds Carrières et sablières* s'élevant à 58 038\$ au 31 décembre 2013, y incluant les travaux de débroussaillage, le directeur général soit autorisé à :

- 1) Emprunter le montant total de ceux-ci, à même le capital disponible du fonds de roulement.
- 2) Rembourser l'emprunt au fonds de roulement en dix (10) versements égaux annuels le premier mars de chaque année, à compter du 1^{er} mars 2015.

QUE ces travaux représentent un investissement additionnel correspondant à 28\$ par habitant par année de réalisation de travaux subventionnés dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (dossier 525280).

RÉSOLUTION No 2014-179 Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Décret de travaux pour bordures de rues à divers endroits

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète les travaux suivants dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), soient :

- Construction ou remplacement de bordures de rues aux endroits suivants :
 - 1) Rue de la Rivière (remplacement) : budget évalué à 3 200\$;
 - 2) Rue du Ruisseau (remplacement) : budget évalué à 3 200\$;
 - 3) Rue des Cascades (remplacement) : budget évalué à 2 600\$;
 - 4) Rue des Pruniers (construction, règlement d'emprunt No 2013-03) : budget évalué à 5 400\$;
 - 5) Rue des Cornouillers (remplacement) : budget évalué à 600\$.

Adoption de la politique d'aide financière de soutien à l'Élite

ATTENDU QUE ce conseil désire souligner et encourager la participation et la performance dans les disciplines reliées aux activités sportives, tout en uniformisant les procédures entourant le soutien financier que la Municipalité apporte aux individus ou au regroupement se démarquant dans un domaine d'activités afin qu'elles soient justes et équitables envers tous.

RÉSOLUTION No 2014-180

ATTENDU QUE cette *Politique d'aide financière de soutien à l'Élite* fait l'objet d'une recommandation favorable du service des loisirs et de la culture et qu'elle fut présentée aux membres du conseil municipal; lesquels s'en trouvent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc A. Bonneau, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE ce conseil fasse sienne, en totalité, de cette *Politique d'aide financière de soutien à l'Élite* et procède ainsi à son adoption.

RÉSOLUTION No 2014-181

Motion de félicitations – Ferme Taillon & Fils Inc. – Ordre national du mérite agricole

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce conseil adresse une motion de félicitations à la Ferme Taillon & Fils Inc. pour s'être démarquée de belle façon en se classant au 2^e rang parmi les lauréats régionaux de l'Ordre national du mérite agricole, dans la catégorie Or, lors de la cérémonie de remise des prix qui s'est tenue à Saguenay le 3 octobre 2014.

RÉSOLUTION No 2014-182

Ajournement de l'assemblée

À 20h42, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Brigitte Gagné, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit ajournée au mardi 14 octobre 2014, à compter de 19h.

Lucien Boivin,
Président de l'assemblée

Régis Girard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

=====